

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 07/09/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

**OBJET : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023-175 du 10 mars 2023.

Concernant la Commune de Bevons, l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, école (parcelle 0B 787) et mairie (parcelle 0B 790), rentrerait dans ce cadre.

Un sondage a été effectué auprès des habitants de la Commune via l'application Politeia entre le 09 août et le 09 septembre 2023. La question était « *Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'Energies Renouvelables (EnR), le Conseil Municipal de Bevons envisage la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux particulièrement bien exposés, à savoir l'école et la mairie. Etes-vous favorable à cette proposition ?* ». Les résultats sont les suivants (35 votants) : oui : 80,0% ; non : 11,4% ; sans opinion : 8,6%.

**Après consultation des habitants et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la proposition d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, école (parcelle 0B 787) et mairie (parcelle 0B 790) ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 14 septembre 2023,

Le Maire,

**Marc HUSER**



Le secrétaire  
Régis PLAUCHE

